



École
du Bois

1165 St. René est.
Gatineau (Québec)
J8R 1N1
Tél.: 669-1207
Fax.: 669-1495

RAPPORT ANNUEL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2017-2018 ÉCOLE DU BOIS JOLI

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement (C.É) de l'école du Bois Joli vous présente son rapport annuel. Celui-ci vous reflète l'organisation scolaire des activités éducatives ainsi qu'un sommaire des points traités au C.É pour l'année 2017-2018. Une copie de ce document sera déposée à la commission scolaire des Draveurs.

Le conseil d'établissement 2017-2018 fut nommé à l'assemblée générale des parents le 14 septembre 2017. À cette rencontre, les parents présents ont élu trois membres pour des mandats de 2 ans en plus de nommer le délégué au comité de parents et son substitut pour l'année.

Le Conseil d'établissement, composé de sept parents et de sept membres du personnel de l'école, veille, avec l'assistance de la direction à collaborer au processus décisionnel relié au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Membres du C.É. 2017-2018

Membres-parents : Mesdames Annie St-Jacques, Stéphanie Fortin, Mylène Raymond ainsi que Messieurs Nicolas Robichaud, Marc Graveline (démission le 16 mai 2018), Jérôme Maltais et Christian Plouffe.

Membres du personnel : Mesdames Tammy Girard/Anik Charron, Lynn Dupuis, Francine Houle, Marie-Pierre Poisson, Line Charron, Judith Dubois et Christine Bélanger.

Directrice adjointe : Mme Sophie Lachance

Directrice : Mme Annick Massie

L'école du Bois Joli est un établissement de vingt-trois classes qui permet de scolariser 512 élèves du préscolaire à la 2^e année du 3^e cycle. Cette année, nos deux groupes de 6^e année étaient installés dans des classes satellites à l'édifice Brébeuf avec sept autres classes du secteur de l'Aéroport sous la direction de Mme Vicky Guay. Afin d'assurer les services éducatifs et complémentaires, l'école du Bois Joli a contribué à la hauteur de sa clientèle au financement de l'édifice Brébeuf et Mme Guay en a assuré l'organisation et la supervision.

À l'école du Bois Joli, c'est sous la direction de madame Annick Massie que les services éducatifs et complémentaires de l'école sont organisés. Une équipe de vingt-cinq enseignantes et enseignants, deux orthopédagogues, une enseignante-ortho, un animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire, six techniciennes en éducation spécialisée et deux préposées aux élèves offrent des services éducatifs de qualité répondant à l'ensemble des besoins des élèves de l'école. De plus, des services professionnels ont été ajoutés à partir de la fin avril pour mieux répondre aux besoins des élèves par une nouvelle mesure. Un ajout de 35 jours a été fait en orthopédagogie, une vingtaine de journées en orthophonie et cinq jours en ergothérapie.

Aussi, au service de garde *Les amis de la Vallée*, la technicienne du service de garde par intérim, madame Line Charron, ainsi que l'éducatrice classe principale par intérim, madame Anne Giguère, coordonnent l'organisation d'activités complémentaires à l'enseignement s'adressant à plus de 350 élèves. Seize éducatrices planifient et animent une variété d'activités qui permettent aux enfants de développer leurs talents artistiques et sportifs.

Le Conseil d'établissement est une instance qui exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacune et chacun, condition essentielle pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun, soit la réussite des élèves de l'école du Bois Joli.

Cette année, notre C.É a tenu huit séances publiques régulières avec quorum. Lors de ces rencontres, il y a eu des discussions, des consultations et des prises de décisions sur plusieurs sujets. Voici un aperçu des différents dossiers traités par le C.É. durant l'année scolaire 2017-2018 :

- Au niveau financier :
 - la révision budgétaire 2017-2018, les états financiers 2016-2017 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019;
- Pour l'organisation en cours d'année (2017-2018) :
 - les règles de fonctionnement du Conseil d'établissement et son budget;
 - le protocole d'entente avec le CPE Petits Pieds et le Phénix de Nicolas-Gatineau;
 - le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence;
 - le budget de la vie étudiante (fonds 8);
 - l'adoption des activités éducatives obligatoires et facultatives pour l'année;
 - la mise en œuvre des services complémentaires;
- Pour l'organisation de l'année prochaine (2018-2019) :
 - le « Projet éducatif, plan de réussite et la convention de gestion et de réussite »;
 - la campagne de financement;
 - les règles de conduite de l'école et les mesures de sécurité;
 - la rentrée progressive au préscolaire et pour les classes TSA;
 - la répartition du temps grille-matières;
 - la liste de fournitures scolaires et les frais exigés aux parents;
 - les règles de fonctionnement du service de garde;
 - les règles de fonctionnement et mesure de sécurité de l'école;
 - la programmation des journées pédagogiques du service de garde;
 - les ententes de services (photos, traiteurs) pour la prochaine année.

Il importe de souligner que tous les membres du conseil d'établissement de l'école du Bois Joli collaborent de façon rigoureuse et consciencieuse au processus décisionnel ainsi qu'aux discussions soulevées par les sujets portés à leur attention.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'établissement, les bénévoles ainsi que le personnel et la direction qui par leur dévouement et leur travail contribuent à la réussite de nos élèves.



Christian Plouffe,
Président

